

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du Lundi 13 MARS 2023**

**Présents** : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mr Joseph-Marie EVRARD (excusé)

**Secrétaire** : -Mr Yohann HANON.

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 9 Février 2023**, Mr le Maire ouvre la séance et donne des informations complémentaires sur les points abordés ce jour - là :

a. Un **centre de Loisirs** sera finalement organisé du **17 au 21 Avril** à NIELLES les BLEQUIN (école Jean Fauviau). Une vingtaine d'enfants y participeront. Par ailleurs, un directeur a été trouvé pour le Centre de JUILLET.

b. La demande de **transfert des 3 classes dans la salle d'Activités** durant les travaux de l'école, a reçu un **avis favorable** de la part de l'Inspection Académique. Des grilles seront à mettre en place pour délimiter l'espace de récréation et les sanitaires adaptés aux jeunes élèves.

c. La commune est désormais propriétaire du terrain nécessaire pour **l'accès à la zone à urbaniser** (Acte signé le 8 Mars chez Mre OUTTIER).

d. Les dossiers d'aides de la région Hauts de France pour la rénovation de l'école ont été déclarés complets et sont en cours d'instruction.

**2) L'ordre du jour est relu :**

**a) Contrat d'apprentissage pour une formation « ATSEM »** : Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'une jeune domiciliée sur la commune. Il s'agit de mettre en place un contrat d'apprentissage en alternance avec la MFR d'Hucqueliers afin d'obtenir le CAP ; ceci sur la période de Septembre 2023 à fin Juin 2024. La stagiaire percevrait 51% du SMIC pour une présence de 28h hebdomadaire à l'école. Aucune aide ne peut être obtenue.

Après avoir entendu Mr Le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas mettre ce contrat en place au regard de son coût pour la collectivité et de l'absence de besoin dans ce type de poste au sein du personnel communal.**

**b) Participation communale à la colo « Ados » organisée par la CCPL** : Mr le Maire informe l'assemblée qu'un séjour ados va être organisé par la CC du Pays de LUMBRES du 8 au 21 Juillet 2023. Trois enfants de la commune y sont inscrits. Il est demandé une participation communale de 200€ par personne.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder ce soutien financier que si les parents ont un quotient familial inférieur à 617 (condition utilisée dans le tarif du centre de loisirs) .**

**c) Travaux Porche Ouest et sur le bandeau du clocher** : Mr le Maire présente à l'Assemblée les devis de l'APRT et du fournisseur de pierres. Le total s'élève à plus de 35 000€ TTC

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse ces devis trop élevés.** Cependant devant l'état d'un des côtés du porche et le danger d'effondrement, il est décidé de le faire restaurer au plus vite par les agents communaux et avec les pierres encore disponibles dans la commune.

**d) Spectacle avec le cirque « Longuenesse Générosité »** : La CCPL propose une commande groupée de places pour le cirque « Longuenesse Générosité » présent à SCENEO en Décembre 2023.

**Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition**

**e) Questions diverses :**

1. « **Hauts de France Propres** » sera organisé le **Samedi 25 Mars à 9h30** (RdV devant la Mairie)
2. La traditionnelle **Chasse aux œufs** se fera le **Dimanche 9 AVRIL** au stade municipal à **10h**.
3. La chaîne du moteur de volée est à remplacer sur la cloche de l'église.

Vu, le Maire. C TELLIER.

